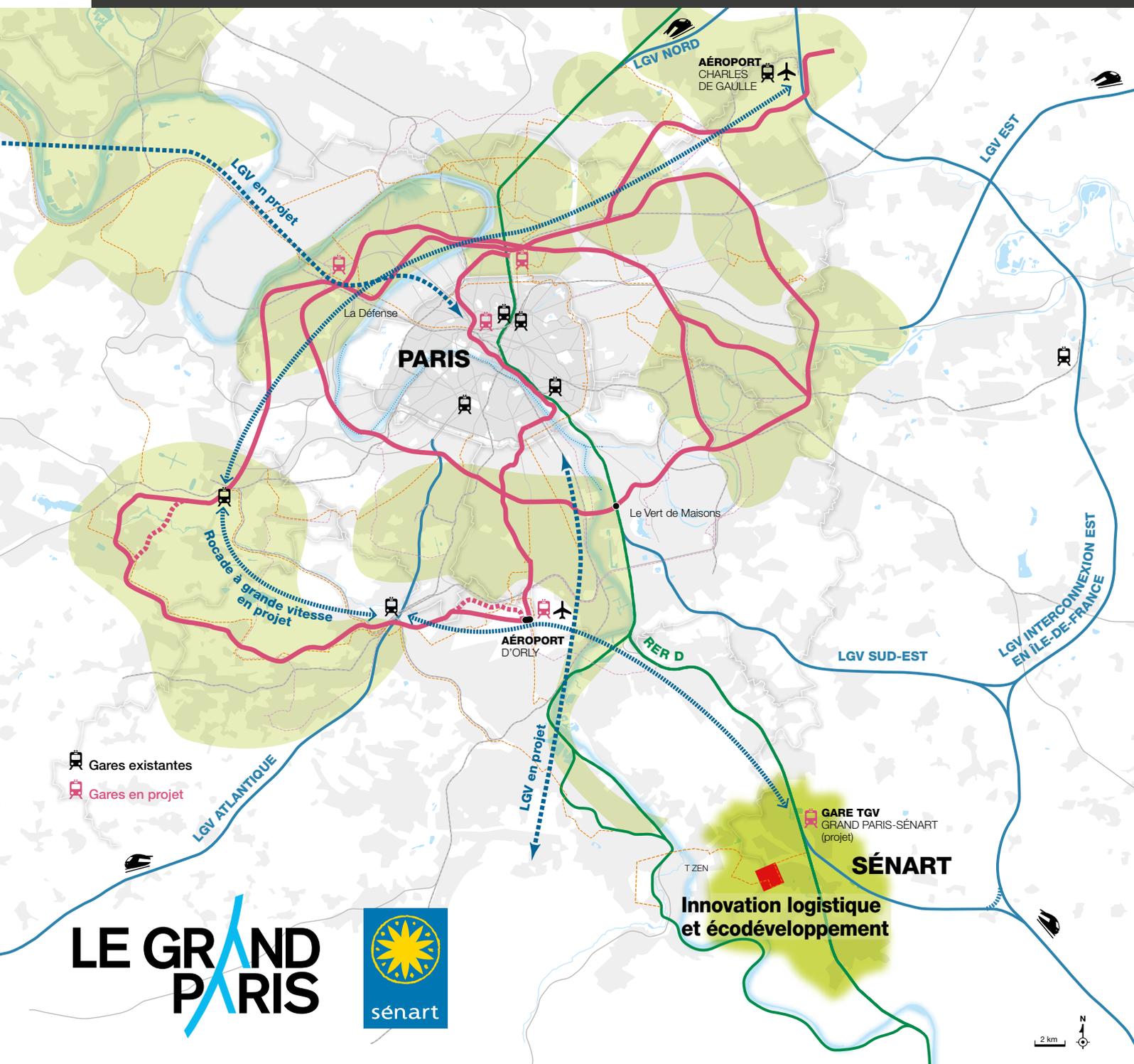


SÉNART

CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



SÉNART DANS LE GRAND PARIS : UN NOUVEAU CONTRAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

POURQUOI UN CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL À SÉNART ?

Sénart, opération d'intérêt national, en croissance continue depuis quatre décennies et disposant d'un potentiel de développement encore important, entend jouer pleinement son rôle dans le Grand Paris.

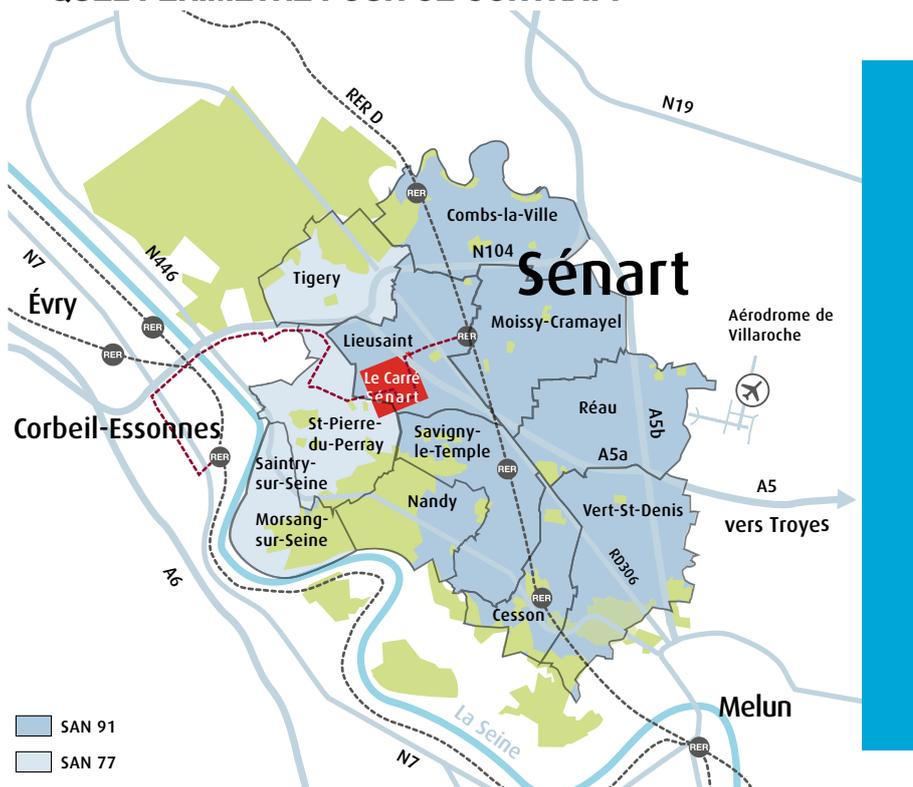
Pôle urbain de premier plan menant une politique volontariste de création d'emplois et de logements, territoire d'innovation évoluant vers un pôle d'excellence, Sénart dispose de tous les atouts pour contribuer au rayonnement national et mondial de l'Île-de-France.

Le Contrat de Développement Territorial est l'expression de ce projet ambitieux partagé par l'État et les élus de Sénart.

QU'EST-CE QUE SÉNART PEUT ATTENDRE DE CE CDT ?

- Être confirmé comme pôle de développement au sein de la Région Île-de-France et bénéficier de cette reconnaissance lors de la prochaine contractualisation État-région.
- Pour les entreprises, être dans un territoire reconnu pour son dynamisme et jouissant d'une plus grande visibilité, y compris internationale.
- Développer des synergies économiques, le CDT étant « catalyseur » d'échanges entre les acteurs économiques, académiques et institutionnels du territoire, favorisant l'émergence de projets innovants et la création d'emplois.
- Étayer l'argumentaire en faveur de l'implantation de grands équipements comme la gare TGV.
- Donner toute sa portée à de nouvelles mesures favorables au développement régional comme l'aide aux maires bâtisseurs.

QUEL PÉRIMÈTRE POUR CE CONTRAT ?



QUEL CALENDRIER ?

14 MARS 2012

Premier comité de pilotage

23 MARS 2012

Signature de l'accord-cadre

15 MARS 2013

Validation du CDT

MARS-JUIN 2013

consultation pour avis (CDT et rapport environnemental) des personnes publiques associées et de l'autorité environnementale.

JUIN-JUILLET 2013

Enquête publique

NOVEMBRE 2013

Signature du CDT

DURÉE DU CONTRAT ?

Le CDT est conclu pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2027.

COMMENT EST STRUCTURÉ CE CONTRAT ?

Les Contrats de Développement Territorial sont structurés par la loi en 4 parties appelées « Titre » :

- Titre 1 : le projet de développement durable.
- Titre 2 : les objectifs et priorités.
- Titre 3 : les actions.
- Titre 4 : la gouvernance et le suivi.

Ils comportent en annexe le diagnostic du territoire ainsi que le dossier d'évaluation de l'impact environnemental.

COMMENT LE CDT SE SITUE-T-IL AU SEIN DE LA HIÉRARCHIE DES NORMES ?

Le CDT est un contrat sui generis au service du projet du Grand Paris. Il ne constitue pas un nouveau document d'urbanisme au sens où on l'entend pour le PLU et les SCOT. Toutefois, le CDT entretient des liens très étroits avec les documents d'urbanisme et doit lui-même être compatible avec le SDRIF.



L'écoquartier
de la Clé de Saint-Pierre
à Saint-Pierre-du-Perray



L'écopôle de Sénart



Le Carré Sénart
les Allées de Tilleuls

LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'AGGLOMÉRATION DE SÉNART S'ORIENTE AUJOURD'HUI VERS UNE PLUS GRANDE URBANITÉ, AUTOUR D'UN CŒUR ANIMÉ S'APPUYANT SUR UN RÉSEAU PERFORMANT DE TRANSPORTS EN COMMUN ET UNE ÉCONOMIE DIVERSIFIÉE.

Cet « acte II » du projet urbain est cohérent avec une stratégie de rationalisation de la ressource foncière et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, conformément aux orientations du Grenelle de l'environnement : une évolution saluée par la Région Île-de-France, qui vient de distinguer le quartier de l'Eau Vive à Lieusaint comme « Nouveau Quartier Urbain ».

La mise en place du pôle d'excellence « innovation logistique et écodéveloppement », venant en complément des autres atouts du territoire (notamment le site aéronautique de Villaroche), favorisera la diversification économique et la création d'emplois.

Le développement de Sénart se réalisera avec le souci d'un équilibre entre l'offre de logements destinée à répondre, à son échelle, aux besoins de l'Île-de-France et la création d'emplois.

Le CDT favorisera le respect des nécessaires équilibres entre les territoires urbains, agricoles et naturels, de la protection des trames vertes et bleues, de la biodiversité et des milieux sensibles, en prenant en compte la problématique de l'eau sous toutes ses formes.

Dans cette nouvelle phase, Sénart renforcera sa contribution au développement du quart sud-est de l'Île-de-France, qui doit aussi profiter de l'effet de levier de l'arrivée de la gare TGV.

QU'EST-CE QU'UN CDT ?

L'article 21 de la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, crée un outil majeur pour le développement de la métropole francilienne : le Contrat de Développement Territorial (CDT).

Conclus entre l'État et les collectivités locales, les Contrats de Développement Territorial s'articulent autour des nouveaux pôles de transports, avec pour objectifs de développer de nouvelles centralités, de renforcer la compétitivité économique et de participer au développement de l'offre de construction en Île-de-France.

Offrant une nouvelle façon de penser l'aménagement du territoire, les CDT sont les outils de territorialisation des ambitions du Grand Paris.

À ce jour, 21 CDT inscrits sur 10 territoires de projets du Grand Paris sont en cours d'élaboration entre les collectivités territoriales intéressées et l'État.



Le Carré Sénart - Campus ICAM



4 GRANDS OBJECTIFS CONCOURANT À L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE SÉNART

UN DÉVELOPPEMENT ACTUEL ET FUTUR AMBITIEUX, TANT ÉCONOMIQUE QUE RÉSIDENTIEL, QUI PLAIDE EN FAVEUR DE LA CONFIRMATION DU PROJET DE GARE TGV, DE LA REFORTE DU RER D ET DE L'ADAPTATION DES CAPACITÉS FINANCIÈRES DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET QUI S'INSCRIT DANS UNE DÉMARCHÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

1

CONCEVOIR UNE URBANITÉ ET UNE CENTRALITÉ À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

basées sur un projet ambitieux de développement compatible avec les objectifs régionaux de création de logements.

Cet objectif nécessite de renforcer le caractère urbain, l'attractivité et la visibilité de ce territoire à l'échelle de la métropole.

OBJECTIFS À L'HORIZON DU CDT

- 150 000 HABITANTS
- 15 000 LOGEMENTS NOUVEAUX

Il appelle la poursuite du développement et l'adaptation qualitative de l'offre de logements en cohérence avec le développement économique.

Cette volonté s'appuie aussi sur le développement de l'enseignement supérieur avec la croissance des effectifs universitaires et l'arrivée d'une école d'ingénieurs, permettant l'accueil de 10 000 étudiants à terme.

2

DÉVELOPPER UN PÔLE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

autour de l'innovation logistique et des écoactivités, propice à la diversification des activités, à l'emploi et à l'élévation du niveau de qualification.

La volonté d'inscrire Sénart comme un pôle d'emploi régional s'appuie sur l'ensemble des atouts de ce territoire, et notamment les infrastructures logistiques, les entreprises de l'environnement et la présence de l'aéronautique (SNECMA, aérodrome de Villaroche).

OBJECTIFS À L'HORIZON DU CDT

- 20 000 À 25 000 EMPLOIS NOUVEAUX
- TAUX D'EMPLOI DE 1



Parc HQE de la Borne Blanche



Projet gare TGV Grand Paris-Sénart



Le T Zen



L'allée Royale

3

RENFORCER L'ACCESSIBILITÉ DE SÉNART ET DU SUD-EST DE L'ÎLE-DE-FRANCE

aux échelles internationale, nationale, régionale et locale en s'appuyant sur la perspective d'implantation de la gare TGV.

La création de la gare TGV de Sénart représente un levier essentiel pour renforcer le développement économique du territoire en fournissant une ouverture sur le réseau national et européen. Elle s'inscrit par ailleurs dans une logique de desserte en rocade, au niveau de la seconde couronne.

À l'échelle locale, Sénart sera raccordée au réseau de transports en commun du Grand Paris et développera, au travers des T Zen 1 et 2 et du RER (dont l'adaptation aux besoins actuels et futurs constitue une priorité), une structure de transports adaptée aux besoins actuels et futurs du quart sud-est de l'Île-de-France.

OBJECTIFS À L'HORIZON DU CDT

- UNE GARE TGV
- DEUX T ZEN
- UN EFFORT ACCENTUÉ SUR LE RER D
- UNE LIAISON AVEC LE RÉSEAU DU GRAND PARIS EXPRESS

4

INSCRIRE SÉNART DANS UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

et valoriser le patrimoine naturel de la région Île-de-France.

Complémentaire des évolutions engagées dans la conception des opérations d'aménagement et dans les modes de déplacement, cet objectif vise à la fois à réduire la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre, et à préserver et améliorer les trames vertes et bleues et la biodiversité.

L'agriculture a sa place sur ce territoire, la maîtrise du foncier par l'État permettant de favoriser des pratiques culturelles respectueuses de l'environnement.

OBJECTIFS À L'HORIZON DU CDT

- OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT DURABLE
- TECHNOLOGIES PROPRES POUR LES DÉPLACEMENTS
- PROJET AGRICOLE INNOVANT
- GESTION DE L'EAU

PLAN D'ACTION

POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS FIXÉS DANS LE CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SÉNART LES A TRADUITS EN ACTIONS CONCRÈTES.

1 CONCEVOIR UNE URBANITÉ ET UNE CENTRALITÉ A L'ÉCHELLE RÉGIONALE

Créer une nouvelle polarité forte de niveau régional au cœur de Sénart

- 1.1.1 Envisager la poursuite du développement du Carré et actualiser sa programmation
- 1.1.2 Réaliser les équipements structurants sur le Carré

Rénover les premiers quartiers de la ville nouvelle et les centres-villes traditionnels

- 1.2.1 Étudier la restructuration des centres-villes
- 1.2.2 Mener à bien les projets de restructuration urbaine

Créer une ville compacte, économe en espace

- 1.3.1 Mettre en pratique des formes urbaines plus denses
- 1.3.2 Élaborer une charte « Aménagement/Transport » pour accompagner l'insertion urbaine du T Zen 2 Sénart-Melun

Répondre aux besoins en logements

- 1.4.1 Réaliser les opérations d'aménagement permettant la mise en œuvre de l'objectif de construction de logements

Diversifier la réponse à la demande de logements

- 1.5.1 Réaliser une résidence étudiante
- 1.5.2 Réaliser des résidences adaptées aux personnes âgées
- 1.5.3 Réaliser des logements en accession sociale
- 1.5.4 Assurer un taux d'au moins 25 % de logements sociaux

Aller vers des logements et des bâtiments d'activités encore plus économes en énergie

- 1.6.1 Mettre en place une démarche pour les économies d'énergie dans les logements existants
- 1.6.2 Pour les logements existants, préparer l'après RT2012

Assurer un suivi de l'habitat cohérent entre les 2 SAN

- 1.7.1 Mettre en place des observatoires cohérents

2 DÉVELOPPER UN PÔLE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

Accroître l'innovation au sein des entreprises pour améliorer leur performance économique

- 2.1.1 Constituer un pôle des sciences de l'ingénieur
- 2.1.2 Créer un club de l'innovation logistique
- 2.1.3 Développer des projets innovants
- 2.1.4 Identifier et développer les activités innovantes connexes à la logistique
- 2.1.5 Favoriser et promouvoir l'usage des T.I.C. dans les entreprises

Structurer et promouvoir le pôle d'excellence

- 2.2.1 Structurer et animer le pôle d'excellence
- 2.2.2 Réaliser une étude pour déterminer la stratégie du pôle
- 2.2.3 Promouvoir les entreprises du pôle et renforcer leur visibilité en externe et en interne

Adapter le commerce aux évolutions des nouveaux modes de consommation

- 2.3.1 Ouvrir le centre commercial Carré Sénart sur la ville
- 2.3.2 Définir un positionnement pour Bois Sénart-Maisonement, et engager les travaux nécessaires à son évolution
- 2.3.3 Requalifier l'offre de commerces et de services dans les centres-villes et les quartiers

Mieux intégrer les activités au sein de l'agglomération

- 2.4.1 Réaliser un audit des bonnes et mauvaises expériences en matière d'aménagement et d'intégration des activités dans les villes
- 2.4.2 Développer une offre immobilière diversifiée pour favoriser la logistique urbaine
- 2.4.3 Développer le pôle d'activités aéronautiques de Villaroche

Développer le secteur des écoactivités

- 2.5.1 Renforcer les liens entre le club des écoactivités et le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche
- 2.5.2 Développer une logique d'écosystème industriel
- 2.5.3 Favoriser l'expérimentation sur le territoire de Sénart de technologies innovantes en matière d'efficacité énergétique et d'écoconstruction
- 2.5.4 Produire de l'énergie sur Sénart

Mettre en œuvre une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (gpec) territoriale

- 2.6.1 Accompagner les TPE/PME dans leurs mutations économiques en matière de RH
- 2.6.2 Réajuster l'offre et la demande d'emploi
- 2.6.3 Former pour mieux anticiper les mutations économiques

Développer l'économie sociale et solidaire

- 2.7.1 Développer La Fabrique à Initiatives

3 RENFORCER L'ACCESSIBILITÉ DE SÉNART ET DU SUD-EST DE L'ÎLE-DE-FRANCE

Accueillir une gare TGV

- 3.1.1 Valoriser le territoire par l'accueil de la gare LGV
- 3.1.2 Renforcer les relais de croissance de Sénart et des territoires voisins en leur ouvrant une porte sur le réseau LGV
- 3.1.3 Faciliter l'accessibilité courte et moyenne distance à la gare LGV

Améliorer l'intégration de Sénart au réseau de transports en commun régional, local et du Grand Paris Express

- 3.2.1 Assurer l'adaptation du RER D aux besoins actuels et futurs des usagers de ce mode de transport avec le double objectif d'améliorer la qualité de services et d'augmenter la capacité de la ligne
- 3.2.2 Structurer le réseau de transports en commun du quart sud-est par le développement des T Zen1 et T Zen2

Favoriser l'usage effectif des infrastructures alternatives à la route pour les marchandises

- 3.3.1 Réaliser un plan de transport des marchandises à l'échelle de Sénart
- 3.3.2 Valoriser les installations terminales embranchées de Sénart
- 3.3.3 Reconstituer une cour de débord (ITE) sur Savigny-le-Temple
- 3.3.4 Valoriser l'offre de services de la plate-forme de transport combiné du port d'Évry auprès des entreprises du sud francilien
- 3.3.5 Positionner Sénart comme l'une des principales plates-formes franciliennes de correspondance pour le fret

4 INSCRIRE SÉNART DANS UNE DÉMARCHÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mettre en place une évaluation des opérations d'aménagement au regard du développement durable

- 4.1.1 Obtenir une certification « HQE Aménagement »
- 4.1.2 Mettre en place une grille de développement durable pour toutes les opérations d'aménagement

Favoriser les alternatives à l'usage de la voiture dans les opérations d'aménagement

- 4.2.1 Anticiper l'arrivée de services de transports en commun dans les opérations d'aménagement
- 4.2.2 Adapter les transports en commun aux besoins des habitants et des salariés
- 4.2.3 Développer les liaisons douces

Promouvoir le développement de nouvelles technologies propres et innovantes dans les transports et les déplacements

- 4.3.1 Étudier la possibilité et les conditions de réalisation d'un T Zen 2 « propre »
- 4.3.2 Étudier la faisabilité d'un réseau de véhicules « propres »

Développer une ville durable

- 4.4.1 Sensibiliser les élus et techniciens sur la ville durable
- 4.4.2 Généraliser la réalisation d'écoquartiers

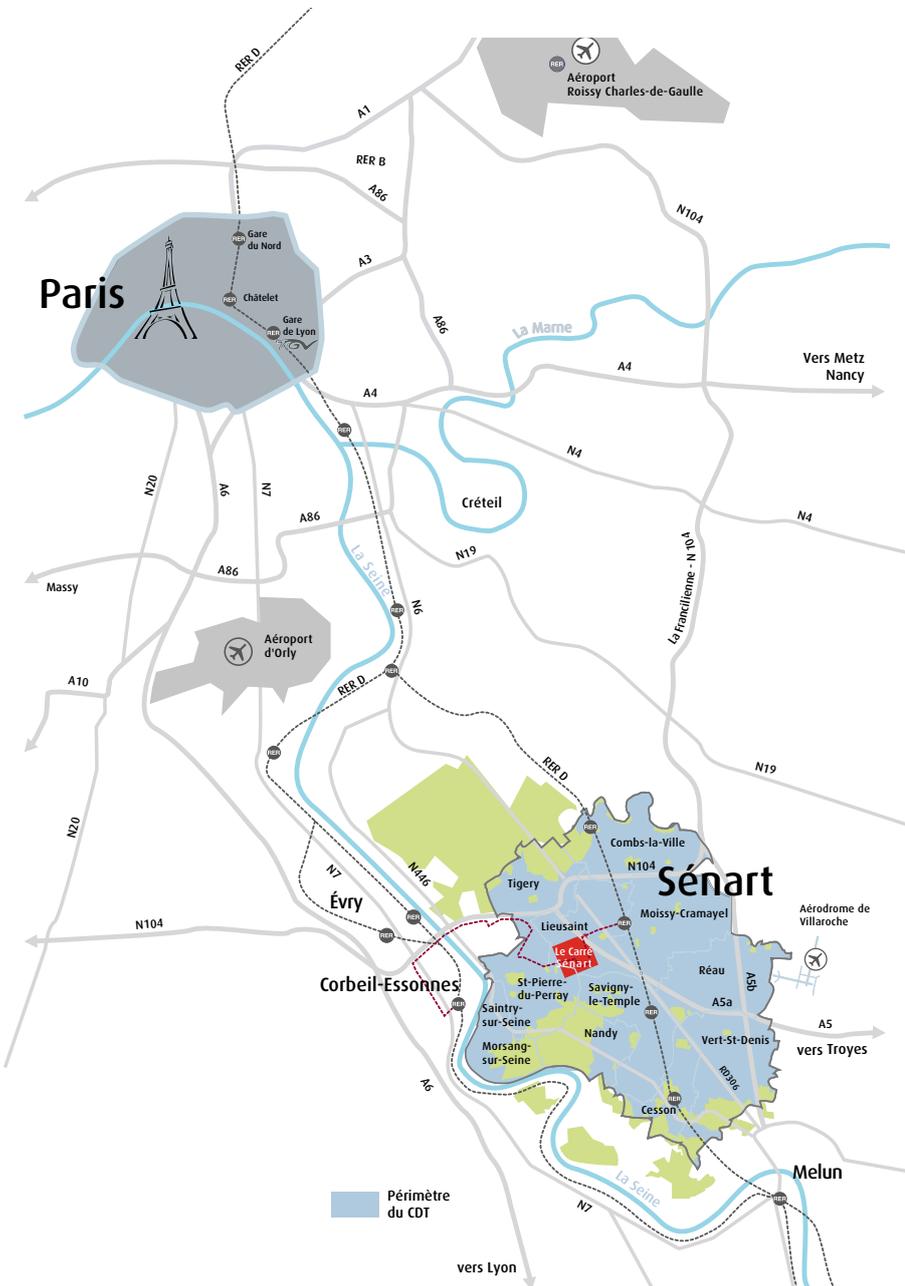
Valoriser le patrimoine naturel de la Région Île-de-France

- 4.5.1 Réaliser une analyse fonctionnelle des espaces ouverts
- 4.5.2 Prendre en considération des critères du développement durable dans l'exploitation agricole des terrains, propriété de l'État
- 4.5.3 Mettre en place un projet agricole durable pour le territoire de Sénart

LA GOUVERNANCE

LE CDT EST ÉLABORÉ PAR UN COMITÉ DE PILOTAGE RÉUNISSANT L'ÉTAT, LE SAN DE SÉNART VILLE NOUVELLE (77), LE SAN DE SÉNART EN ESSONNE (91) ET LES COMMUNES. SA MISE EN ŒUVRE FERA L'OBJET TOUS LES 3 ANS D'UNE ÉVALUATION ÉTABLIE PAR UNE COMMISSION DE SUIVI.

CE CONTRAT POURRA ÊTRE RÉVISÉ OU MODIFIÉ PAR AVENANT À LA DEMANDE DE L'UN DES SIGNATAIRES.



12 communes

8 en Seine-et-Marne
Cesson, Combs-la-Ville, Lieusaint, Moissy-Cramayel, Nandy, Réau, Savigny-le-Temple, Vert-Saint-Denis.

4 en Essonne
Morsang-sur-Seine, Saintry-sur-Seine, Saint-Pierre-du-Perray, Tigery.

- un territoire de 126 km²**
- 115 000 habitants**
- 4 200 entreprises**

**SAN de Sénart
Ville Nouvelle (77)**

Hôtel de la Communauté
Carré Sénart
9, allée de la Citoyenneté BP 6
77567 Sénart Lieusaint Cedex

Tél. 01 64 13 17 00
Fax 01 64 88 34 12
www.senart.com

**SAN de Sénart
en Essonne (91)**

1, rue de la Mare à Tissier
BP95 91280 Saint-Pierre-du-Perray

Tél. 01 69 89 88 00
Fax 01 69 89 09 06
www.senart-essonne.com

**Établissement Public
d'Aménagement
de la Ville Nouvelle de Sénart**

La Grange La Prévôté
Avenue du 8 mai 1945
77547 Savigny-Le-Temple cedex

Tél. 01 64 10 15 15
Fax 01 64 10 15 16
www.epa-senart.fr